



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dechets hospitaliers et medicaux

Question écrite n° 5017

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le grave probleme pose par la presence d'aiguilles et de seringues dans les dechets menagers. En effet, les infirmiers(es) effectuant des soins a domicile jettent souvent sur place, dans la poubelle de leur patient, les aiguilles ayant servi a faire des piqures. Ces poubelles sont ramassees par du personnel qui peut se piquer accidentellement. D'autre part, lorsque les ordures menageres sont dirigees sur une usine de compostage, les aiguilles se retrouvent souvent intactes dans le compost utilise par les agriculteurs. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre sa position sur ce grave probleme de sante publique et les mesures qu'il entend prendre afin d'y trouver rapidement une solution.

Texte de la réponse

A plusieurs reprises, les regles d'hygiene necessaires ont ete rappelees par les services du ministere charge de la sante en ce qui concerne le probleme des seringues usagees. Une circulaire DGS du 3 aout 1989 a indique aux particuliers et aux responsables communaux les conduites a tenir en matiere de seringues usagees. Un dépliant d'information a ete largement diffuse par la mission interministerielle de lutte contre la toxicomanie. Cet effort d'information semble avoir porte ses fruits puisque de nombreuses collectivites locales, bien informees, ont adopte des mesures preventives appropriees, comme la mise en place de dispositif de collecte des seringues usagees. Par ailleurs, depuis la loi du 15 juillet 1975 relative a l'elimination et a la recuperation des dechets, modifiee par la loi no 92-646 du 13 juillet 1992 relative a l'elimination des dechets, les utilisateurs professionnels sont responsables des dechets qu'ils generent. Les reglements sanitaires departementaux precisent les conditions d'elimination de ces dechets. Cet effort doit s'intensifier. Une reflexion afin de collecter et eliminer les dechets a risque d'une facon satisfaisante est actuellement en cours au niveau national, sous l'egide du ministere charge de la sante.

Données clés

Auteur : [M. Rousset-Rouard Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5017

Rubrique : Ordures et dechets

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2500

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3038